

Calendrier du déconfinement : 19 mai, 9 juin, 30 juin

Calendrier du déconfinement détaillé, lundi 10 mai, par le Premier ministre Jean CASTEX dans "Le Parisien" : mercredi 19 mai, mercredi 9 juin, mercredi 30 juin.

RESTAURANTS, CAFÉS, BARS

19 mai :

Ouverture des **terrasses** pour les restaurants, cafés, bars et restaurants d'hôtel :

- jauge à **50 %** de la capacité
- tables de **six**

Les restaurants d'hôtels pourront ouvrir leur terrasse à tous les clients dans les mêmes conditions que les autres lieux de restauration. Ils pourront également ouvrir **leurs salles intérieures** de restauration dès le 19 mai, uniquement pour les clients ayant réservé une chambre et avec une jauge à 50%.

9 juin :

- jauge levée en **terrasse**
- maintien des **tables à 6** maximum en terrasse
- ouverture des **salles intérieures** avec une jauge à 50% et des tables de 6 maximum
- interdiction de **servir et consommer au bar**

30 juin

- Levée des jauges
- Maintien de l'interdiction de servir et consommer au bar
- Maintien des gestes barrières

MAGASINS, MARCHÉS COUVERTS, FOIRES

19 mai :

- réouverture de tous les magasins et marchés couverts
- avec une jauge de 8m² par client
- jauge de 4m² pour les **marchés extérieurs**
- pas de réouverture des **foires et salons**

9 juin :

- jauge de 4m² par client dans les magasins
- levée de la jauge pour les marchés en extérieur
- ouverture des foires et salons avec une jauge à 50% de leur capacité

30 juin :

- levée de la jauge dans les magasins
- levée de la jauge pour les foires et salons
- pass sanitaire pour les manifestations de plus de 1 000 personnes

LIEUX CULTURELS

19 mai :

Musées, monuments, expositions, visites guidées, bibliothèque :

- jauges de 8m² et neutralisation d'un siège sur 2 dans les bibliothèques

Cinémas, salles de spectacles, théâtre, concerts assis, salles des fêtes, salles polyvalentes, chapiteaux :

- public limité à 35 % de la capacité d'accueil maximale avec un maximum de 800 spectateurs

Festivals en configuration assise (établissements recevant du public en plein air) :

- capacité d'accueil "bien identifiée",
- jauge à 35 % (plafond de 1000 personnes)

9 juin :

Musées, monuments, expositions, visites guidées, bibliothèques :

- jauges de 4m² et neutralisation d'un siège sur 2 dans les bibliothèques

Cinémas, salles de spectacles, théâtre, concerts assis :

- public limité à 65 % de la capacité d'accueil maximale avec un maximum de 800 spectateurs

Salles des fêtes, salles polyvalentes, chapiteaux :

- public limité à 65 % de la capacité d'accueil maximale
- pass sanitaire au-delà de 1000 personnes

Festivals en configuration assise (établissements recevant du public en plein air) :

- capacité d'accueil "bien identifiée"
- jauge à 65 % (maximum de 5000 personnes)
- pass sanitaire exigé de 1000 personnes

30 juin :

Musées, monuments, expositions, visites guidées, bibliothèques :

- suppression de la jauge, et dans les bibliothèques l'ensemble des sièges pourra être utilisé

Festivals en configuration assise :

- la jauge est définie par le préfet en fonction des circonstances locales

Concerts, salles en configuration debout, et festivals se déroulant dans l'espace public

- ouverture autorisée, plafond maximal fixé par le préfet et recours au pass sanitaire au-delà de 1000 spectateurs
 - jauge de 4m² par festivalier, pour les festivals de plein air debout
-

LOISIRS ET TOURISME

19 mai :

- **Casinos** : réouverture pour les activités dites "sans contact", avec une jauge de 35 %
- **Zoos, petits trains touristiques et remontées mécaniques** (hors zone urbaine et interurbaine) : jauge de 50 %
- **Stations thermales** : réouverture avec une jauge à 50 %
- **Hébergements individuels et familiaux des auberges, campings, résidences de tourisme** : réouverture

9 juin :

- **Casinos** : toutes les activités sont autorisées dans le respect d'une jauge de 50 % et sous réserve d'un pass sanitaire,
- **Bowlings, escape games et salles de jeu** : réouverture avec jauge de 50 % et pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes
- **Stations thermales** : suppression de la jauge,
- **Thalassothérapies** : réouverture avec une jauge à 35 %

20 juin :

- Réouverture des **colonies de vacances, accueil de mineurs, camps de scouts**

30 juin :

- **Bowlings, escape games et salles de jeu** : suppression de la jauge
 - **Zoos, petits trains touristiques et remontées mécaniques** (hors zone urbaine et interurbaine) : jauge de 65 %
 - **Thalassothérapies** : suppression de la jauge
 - **Croisières en bateau** : reprise sans condition, mais avec pass sanitaire au-delà de 1000 passagers
-